AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM(1)	DÉC(2)	ITM(3)	ENV(4)	COM(5)	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
3A/2025/2588/188	28.07.25	X		X			TK ELEVATOR Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à plateforme pour personne pour le compte de Mme. Even	4, rue de Gasperich à Hesperange	13.08.25	28.08.25
3A/2025/2574/176	29.07.25	X		X			SA COMAT LOCATION	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou MI35D	10, Rue des Bruyères à Howald	13.08.25	28.08.25
3A/2025/2279/176	22.07.25		X	X			HOBUCH WINE & SPIRIT	Exploitation d'un élévateur à fourches Eco Robuste ES12-12mm	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	23.07.25	01.09.25
1/2025/0293	07.07.25	X			X		LC01 SA	Modification du centre commercial 1/15/0427	21, Bvd. F.W Raiffeisen à Luxbg	20.08.25	04.09.25
3B/2025/0030	14.08.25	X			X		BOURG SA	Chantier d'excavation dans la roches et autres	206, Route de Thionville à Luxbg	20.08.25	04.09.25
1/2025/0022/177	01.08.25		X	X			DUPONT DE NEMOURS	Installation de combustion temporaire	1, rue Général Patton à Contern	13.08.25	22.09.25
1/2025/0178/153	01.08.25		X	X			IMMOBILIERE FEIDT	Modification du magasin pour la vente au détail (1/2019/0493)	4, Bvd. Des Scillas à Howald	13.08.25	22.09.25
1/2024/0544	07.08.25		X		X		MUNDO PNEUS SARL	Cessation d'activité d'ateliers et garage de réparation (1/07/0472)	14, Alleé de la Jeunesse Sacrifiée à Hesperange	13.08.25	22.09.25
3A/2020/4765/187 rect.	30.07.25		X	X			AUTODISTRIBUTION LOSCH SARL	Exploitation d'un pont élévateur AUTOP type MAGIX 35 HS	5, rue des Joncs à Howald	13.08.25	22.09.25
1/2015/0404	02.07.15		X		X		BAKONA SARL	Extension de l'installation de biogaz	9, Rue Nachtbann à Itzig	13.08.25	22.09.25
1/2024/0343	12.08.25		X		X		DE JO0NG ADAM	Adaptation de l'arrêté aux règles de l'art - Installation de production de Biogaz 1/16/0265	27, Rue Armand Rausch à Fentange	13.08.25	22.09.25
3A/2025/2258/187	26.06.25		X	X			SA COMAT LOCATION	Exploitation d'un appareil de levage mobile Manitou MT1335H - 1955	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	20.08.25	29.09.25
3A/2025/2488/188	16.07.25		X	X			SA COMAT LOCATION	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou ME320 Lift - 8451	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	20.08.25	29.09.25
3A/2025/2487/188	16.07.25		X	X			SA COMAT LOCATION	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou ME320 Lift - 8451	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	20.08.25	29.09.25
3A/2025/2486/188	16.07.25		X	X			SA COMAT LOCATION	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou ME430 Lift - 8463	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	20.08.25	29.09.25
1/2025/0342	04.07.25	X			X		SOC. NAT. DES CHEMINS DE FER LUXBG	Stockage des déchets dangereux	Lieu-dit: Hohdarschwies 1364/4520 section C d'Alzingen	27.08.25	11.09.25
3A/2025/5025/170	03.03.25	X		X			SOC STEFTUNG HELLEF DOHEEM	Exploitation d'un centre psycho-gériatriques pour personnes agées	48, Rue du Couvent à Howald	27.08.25	11.09.25
3A/2025/2574/176	21.08.25		X	X			SA COMAT LOCATION	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou MI35D	10, Rue des Bruyères à Howald	27.08.25	06.10.25
1/2025/0342	21.08.25		X		X		SOC. NAT. DES CHEMINS DE FER LUXBG	Stockage des déchets dangereux	Lieu-dit: Hohdarschwies 1364/4520 section C d'Alzingen	27.08.25	06.10.25
1/2025/0229/179	12.05.25		X	X			Luxembourg REAL ESTATE COMPANY SARL	Modification des installations 1/18/0258	60, rue des Bruyères à Howald	27.08.25	06.10.25

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les **établissements des classes 1 et 2**, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la **maison communale** et, de manière bien apparente, à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.

A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de **15 jours** au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.

Les **établissements des classes 3, 3A et 3B** sont soumis à l'autorisation des ministres, **sans** qu'il y ait lieu de recourir à la **procédure d'affichage et publication** de la demande d'autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des **décisions** en matière d'établissements classés par affichage à la **maison communale** pendant **40 jours** tandis qu'elles ne sont **pas** affichées à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.

Un **recours** pourra être introduit devant le **Tribunal Administratif** qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de **40 jours**. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.

ADMINISTRATION COMMUNALE HESPERANGE

Hesperange, le 27 août 2025
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

Diane ADEHM